

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

2<sup>e</sup> ADDITION  
AU BREVET D'INVENTION  
N° 434.419

X. — Transport sur routes.

N° 17.423

1. — VOITURES.

Dispositif de suspension à ressorts pour véhicules.

M. ETTORE BUGATTI résidant en Allemagne.

(Brevet principal pris le 7 septembre 1911.)

Demandée le 27 mars 1913.

Délivrée le 13 juin 1913. — Publiée le 30 août 1913.

1<sup>re</sup> addition n° 15.597.

Le présent perfectionnement, qui se rapporte à l'objet principal de l'invention, concerne l'adaptation des ressorts de suspension qui sont en une seule branche, pour véhicules automobiles. Lors de l'application de ce perfectionnement en question, l'essieu avant peut être suspendu d'une façon élastique suivant ce nouveau mode d'adaptation et l'essieu arrière étant disposé suivant la manière usuelle, ou  
10 inversement.

Dans le dessin annexé, il a été représenté deux modes d'exécution.

Suivant la première figure, chaque ressort de suspension *a* est fabriqué en une seule  
15 branche pour saisir d'un côté l'essieu avant *b* du véhicule, et de l'autre côté, chacun d'eux est fixé au châssis du véhicule, de telle sorte, que les endroits de fixation sont en *e* et, respectivement, le niveau de la charge de l'élasticité qui en résulte, se trouve devant l'essieu  
20 avant. Dans la périphérie de l'essieu arrière, au châssis, il a été adapté à titre d'exemple,

les deux ressorts usuels *f*. Sur le châssis *d* se place la carrosserie *g*.

Suivant la deuxième figure, les ressorts 25 usuels *f* de suspension sont prévus à l'avant du véhicule et ceux à un bras, ces derniers étant à l'arrière dudit véhicule. Dans ce cas, le point d'attache pour les ressorts *a* s'effectue contre le châssis *d*, c'est-à-dire que le niveau 30 de la charge qui en résulte au point de vue de l'élasticité, se trouvera derrière l'essieu arrière *b*.

RÉSUMÉ.

Disposition des ressorts de suspension, de 35 telle façon que les endroits de fixation desdits ressorts ou bien le niveau de la charge de l'élasticité qui en résulte, tombe en dehors de l'essieu pour une moitié du véhicule.

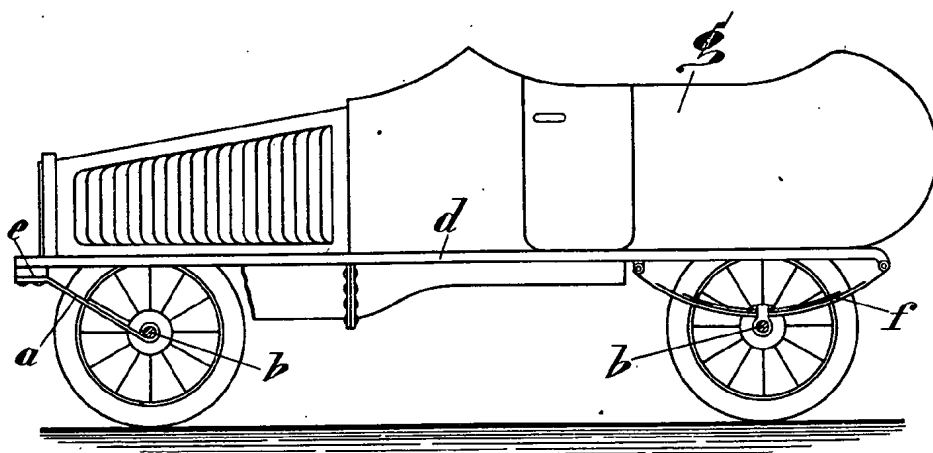
ETTORE BUGATTI.

Par procuration :

A. AUGIER.

Prix du fascicule : 1 franc.

*Fig 1*



*Fig 2*

